



Création de la piste de Talière

Note explicative

Objet de l'enquête publique

Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la Régie autonome des Remontées Mécaniques et des Pistes de Montricher-Albanne a décidé créer une nouvelle piste bleue dans le secteur de la Plagne :

L'enquête publique s'inscrit dans cette démarche, suite à l'étude d'impact déposée auprès de l'autorité environnementale. Lorsque des établissements publics ou privés réalisent des aménagements, des ouvrages ou des travaux, qui, en raison de leur nature, sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, ces opérations sont soumises à enquête publique. Cette enquête a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur ces opérations afin de permettre à la personne publique de disposer des éléments nécessaires à son information.

Le projet

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'objectif de la Régie des remontées mécaniques des Karellis concernant la réalisation de la piste de Talière est d'améliorer le ski d'altitude de son domaine skiable, notamment en ajoutant une piste « tout public » (piste bleue) depuis le sommet sur le secteur des Chaudannes. En effet, actuellement seule la piste bleue des « Mottes », plutôt étroite, permet de redescendre du sommet de la station, en emmenant les skieurs sur le secteur des Arpons. Aucune piste bleue « commerciale » réellement skiable ne permet de rejoindre le secteur des Chaudannes depuis le sommet (seulement des chemins en travers) : l'objectif est donc de pouvoir proposer aux skieurs du ski propre intéressant dans une zone à l'enneigement garanti, pour notamment permettre un rééquilibrage des flux entre les 2 secteurs du domaine skiable.

LE PROJET

Le projet consiste à la réalisation d'une piste bleue « grand public » dans le secteur des Chaudannes nécessitant des terrassements en travers de la pente. Le secteur étant naturellement beau et peu équipé, le souhait de la Régie est de rester sur quelque chose de naturel. Le choix s'est donc porté sur un scénario permettant de minimiser les terrassements en zone naturelle, comme précisé dans l'analyse des variantes.

La majeure partie des terrassements sera située sur l'emprise de la piste existante des Plagnes et ses abords, la partie « naturelle » sera laissée telle qu'elle et travaillée en neige naturelle avec le damage.

Des reprises ponctuelles sont prévues sur la partie basse pour corriger un dévers et raccorder la piste à la piste existante de « Vinouve ».

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Longueur du tracé : 1480 m
- Dénivelé : 340 m
- Pente moyenne : 23 %
- Pente maxi : 40 %
- Surface de piste créée : 3.4 ha

Les caractéristiques du terrassement sont les suivantes :

- Surface de terrassement : 3.6 ha
- Volume de déblai/remblai : 34 500 m³ équilibrés sur site
- Hauteur des affouillements/exhaussements : -8.8 m / +7.4 m
- Coût estimatif des travaux ≈ 310 000 € HT

Le planning prévisionnel des travaux :

- A partir du 15 août 2023 après contrôle du secteur par un écologue